



Romainville, le mercredi 1^{er} avril 2020

Monsieur le Président,

Nous avons reçu aujourd’hui, mercredi 1^{er} avril, une note de la DRH concernant la pose et la prise de congés durant la période de confinement.

Nous nous étonnons de cette décision prise en dehors de tout dialogue social, alors même qu’une réunion en visioconférence réunissant Mme Berlu, M. le DGS, Mme la DRH ainsi que les organisations syndicales doit se tenir demain après-midi.

Par ce courrier, la CGT demande à être partie prenante des négociations avec la collectivité concernant les congés.

En effet, nous pensons que les décisions concernant ce sujet ne peuvent pas être le seul fruit de la réglementation et d'une décision unilatérale de la collectivité.

Certes, la période que nous vivons est exceptionnelle. Mais il est tout à fait possible de réorganiser les congés en tenant compte du bon fonctionnement des services et sans pour autant déposséder les travailleurs de leurs droits.

Nous affirmons que le confinement n'est en rien une période qui peut être comparée à des vacances !

Nous réaffirmons, Monsieur le Président, que la déréglementation des droits du travail sur fond de crise sanitaire n'est autre qu'une attaque supplémentaire contre le code du travail.

Mais, vous n'ignorez pas que les ordonnances, concernant les congés, RTT, issues de la loi « état d'urgence sanitaire » sont laissées à l'appréciation des employeurs. Il est urgent de vous positionner clairement et de ne pas pénaliser les agents au moment même où la situation est plus qu'anxiogène.

Chacun contribue, dans le cadre de ce défi sanitaire, selon son positionnement soit à répondre aux besoins de la population en assurant la continuité des missions essentielles soit en limitant la propagation de ce virus en restant confiné.

En conséquence, la CGT Est Ensemble vous demande l'arrêt de cette directive, et vous demande expressément que les mesures émanant des ordonnances ne soient pas appliquées à Est Ensemble.

C'est pour cela que le syndicat demande la mise en place de négociations sur la thématique des congés :

- Le report des congés des agents qui en feront la demande à une période ultérieure à la crise sanitaire

- La possibilité pour les agents qui le souhaitent d'alimenter leur CET avec les jours de congés non pris pendant la crise sanitaire
- La possibilité de prendre à titre exceptionnel les congés non pris pendant la crise sanitaire jusqu'au 31 mars 2021
- L'information aux agents des modalités de demandes de révision de la prise de leurs congés afin que chacun puisse faire ses choix en connaissance de cause

Au vu du début imminent des vacances scolaires de Printemps, et du besoin d'organiser la prise de repos, essentiel à la santé mentale et physique de chacun.e, nous espérons une réponse rapide de votre part.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations syndicales.

Pour la CGT Est Ensemble :
Jean-Sébastien Testoni, secrétaire général
Les élus et mandatés CGT du CT et CHSCT